

aménagement du territoire Vendredi 25 janvier 2013

«Le Valais aussi est gangrené»

Par Propos recueillis par Yelmarc Roulet

Questions à Lucien Barras Architecte et urbaniste, vice-président d'Altitude 1400

Lucien Barras Architecte et urbaniste,
vice-président d'Altitude 1400

L'association Altitude 1400, qui milite «pour une urbanisation des Alpes harmonieuse et durable», revendique 200 membres cotisants et 450 sympathisants. Elle vient de prendre position pour la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), si contestée en Valais.

Le Temps: Pourquoi le Valais a-t-il besoin de cette loi autant que les autres cantons?

Lucien Barras: Il est un peu

périphérique, mais il n'est ni seul au monde ni hors du temps. La surface improductive qui recouvre les trois quarts du territoire ne doit pas occulter les 25% utilisables, qui sont soumis à une forte pression. Le développement s'est beaucoup fait en plaine, où l'on connaît des problèmes similaires à ceux du Plateau suisse. Le mitage a gangrené peu à peu tout le pays, y compris le Valais.

- Vous n'avez pas l'air de croire aux drames familiaux annoncés par Christophe Darbellay...

- C'est un argument émotionnel pour éviter le débat de fond. Le surdimensionnement de la zone à bâtir a créé artificiellement de la richesse pour les propriétaires, qui considèrent le territoire comme une caisse d'épargne. Dans le Valais rural, la maison et les biens étaient transmis de père en fils. Mais la société a évolué. Cela ne peut plus être l'aspiration de tout un chacun de construire une nouvelle maison sur une nouvelle parcelle, en dehors des centres villageois. En Valais aussi, le terrain devient limité et une utilisation rationnelle s'impose.

- Contestez-vous les besoins spécifiques des régions de montagne?

- Une loi fédérale ne peut pas tenir compte des particularités. Nous saluons cette révision, qui remet justement aux cantons la responsabilité de réussir leur aménagement du territoire en choisissant leurs outils. Le véritable enjeu sera de voir si le Valais s'empare de ce rôle, après avoir laissé aux communes une latitude au-delà de ce qu'elles sont capables de faire faute de vision globale.

- Où et comment dézoner? Les chiffres sont confus...

- On ne règle pas un problème complexe avec un chiffre. 1000 ha? 4000 ha? Le canton définira sa méthode pour déterminer les besoins et l'on verra commune par commune ce qui peut être fait. Il y a une grande marge de manœuvre pour la mise en œuvre.

- Le Valais officiel s'est mal défendu, selon vous. Qu'aurait-il dû faire?

- Les Chambres fédérales ont travaillé longtemps sur la LAT. Le Valais devait en profiter pour faire

valoir les spécificités dont il se réclame aujourd'hui. Il a choisi la stratégie du rejet sans entrée en matière, un pari téméraire. L'exception valaisanne est surtout celle de sa classe politique.

LE TEMPS © 2013 **Le Temps SA**